



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2005/11/Rev.1
30 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE
Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-septième session, Genève, 26-30 septembre 2005)
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2006 DU GROUPE DE TRAVAIL
DES STRATÉGIES ET DE L'EXAMEN**

Établi par le secrétariat en collaboration avec le Président sur la base
des informations communiquées par les groupes d'experts
et les équipes spéciales du Groupe de travail

1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN

Exposé succinct/objectifs: Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours en vue du réexamen des protocoles en vigueur ou de l'élaboration de nouveaux protocoles; négocier les modifications à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promouvoir l'échange de technologies; élaborer des propositions concernant de nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

Principales activités et calendrier: Compte tenu des activités pertinentes menées dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises par la Communauté européenne et d'autres Parties, et sur la base des informations reçues de ses groupes d'experts, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

- a) Évaluera les travaux menés en vue du réexamen du Protocole de Göteborg de 1999, compte tenu notamment des progrès accomplis dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'émission d'ozone troposphérique, ainsi que des émissions de polluants responsables de ces effets, et les travaux entrepris au titre des éléments 1.3 (évaluation économique) et 1.8 (réduction des émissions d'ammoniac). Il passera également en revue les travaux entrepris au titre de l'élément 1.9 (particules) ainsi que les activités menées au titre de l'élément 2.3 (modèles d'évaluation intégrée) du plan de travail de l'EMEP. Il présentera à l'Organe exécutif des propositions relatives aux nouvelles actions à entreprendre aux fins de réexamen du Protocole;
- b) Évaluera les travaux de réexamen et de modification éventuelle du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), en tenant compte de l'état d'avancement des travaux effectués au titre de l'élément d'activité 1.4 (examen et évaluation des POP);
- c) Engagera des débats concernant les stratégies de gestion pour les nouvelles substances, comme suite à la demande de l'Organe exécutif;
- d) Évaluera les travaux de réexamen du Protocole relatif aux métaux lourds, en tenant compte de l'état d'avancement des travaux entrepris au titre de l'élément d'activité 1.5 ci-après (examen et évaluation des métaux lourds);
- e) Fera le point des échanges d'informations et de technologies, notamment des travaux entrepris au titre de l'élément d'activité 1.6 (questions technico-économiques) ci-après; il passera également en revue les informations reçues au sujet des mesures relatives aux produits visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds, et examinera l'état d'avancement d'autres travaux menés au titre de l'élément d'activité 1.7 (échange d'informations et de technologies);
- f) Continuera de fournir une assistance aux pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC), notamment pour l'organisation d'ateliers annuels en ce qui concerne la mise en œuvre des protocoles récents à la Convention, étant entendu qu'il importe au plus haut point d'affecter des ressources suffisantes à ces travaux;
- g) Évaluera les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de communication pour la Convention et prendra en compte les besoins futurs éventuels;
- h) Tiendra sa trente-huitième session du 18 au 22 septembre 2006, et organisera, si l'Organe exécutif le décide, une autre réunion rassemblant les chefs de délégation du 3 au 5 mai 2006.

1.2 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Exposé succinct/objectifs: Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, d'une présentation de la législation en vigueur et de l'indication des niveaux d'émission. Communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments propres à permettre au Comité de l'application d'examiner

dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre des protocoles à la Convention. Ces examens ont lieu tous les deux ans; un examen de la politique générale est réalisé tous les quatre ans.

Principales activités et calendrier:

a) Le respect des obligations et la politique générale doivent faire l'objet d'un examen en 2006. Le projet de questionnaire, qui sera examiné par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session (EB.AIR/2005/4/Add.1), sera diffusé par le secrétariat sur le site Web de la Convention à compter du 15 janvier 2006, la date limite pour l'envoi des réponses étant fixée au 31 mars 2006;

b) Les réponses au questionnaire seront affichées sur le site Web et les données seront communiquées au Comité de l'application. Le secrétariat élaborera un projet de résumé en vue de le soumettre à l'Organe exécutif pour examen à sa vingt-quatrième session.

1.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Approfondir l'étude des avantages et des instruments économiques entreprise par l'ancienne Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction, et permettre la prise en compte des considérations économiques dans le cadre de l'examen/du réexamen des protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques (NEBEI), dont le Royaume-Uni est le chef de file et la Norvège le rapporteur, fournira le cadre et les services de spécialistes nécessaires pour une série d'ateliers. Ce réseau, qui se réunira seulement à l'occasion des ateliers projetés, comprendra non seulement des économistes mais aussi des représentants d'autres disciplines. Il tiendra un atelier les 6 et 7 avril 2006 à Syracuse (Italie), sur le thème des dommages causés aux matériaux, y compris ceux des monuments culturels, en collaboration avec le Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels, du Groupe de travail des effets.

1.4 EXAMEN ET ÉVALUATION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs: Travailler au réexamen du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP) et notamment procéder aux examens techniques des dossiers sur les substances, conformément aux indications de l'Organe exécutif. L'Équipe spéciale des POP, placée sous la conduite du Canada et des Pays-Bas, exécutera les travaux techniques à entreprendre à cet effet.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

a) Poursuivra les travaux consacrés aux diphenyl-éthers polybromés (PeBDE) et au perfluorooctane sulfonate (PFOS);

b) Entreprendra les volets A et B de la procédure d'examen pour tout dossier sur d'autres substances transmis par l'Organe exécutif;

c) Mènera les travaux découlant de l'examen qui vise à déterminer si les obligations énoncées dans le Protocole ont l'efficacité voulue et sont suffisantes, tels qu'arrêtés par l'Organe exécutif; et

d) Tiendra sa [ses] quatrième [et cinquième] réunion[s] en 2006.

1.5 EXAMEN ET ÉVALUATION DES MÉTAUX LOURDS

Exposé succinct/objectifs: Travailler au réexamen du Protocole relatif aux métaux lourds, notamment aux fins de déterminer si les dispositions énoncées dans ce protocole sont suffisantes et ont l'efficacité voulue et d'envisager l'inclusion, dans le Protocole, de métaux lourds, mesures de réglementation des produits et produits/groupes de produits supplémentaires. Une équipe spéciale, placée sous la conduite de l'Allemagne, exécutera les travaux techniques à entreprendre à cet effet.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

a) Mènera à bien les travaux techniques nécessaires pour déterminer si les dispositions du Protocole sont suffisantes et ont l'efficacité voulue, en prenant en compte les meilleures informations scientifiques disponibles sur les effets des dépôts de métaux lourds, les évaluations des progrès technologiques, l'évolution de la situation économique et un aperçu général des émissions; elle élaborera un rapport de synthèse sur ses travaux;

b) Poursuivra les travaux techniques qui permettront de déterminer dans quelle mesure il existe une assise satisfaisante pour l'application d'une approche fondée sur les effets; elle passera en revue les informations disponibles et élaborera un rapport intérimaire sur l'assise d'une approche fondée sur les effets;

c) Mènera à bien les travaux décrits à l'alinéa *a* et proposera un calendrier d'achèvement des travaux énumérés ci-dessus et en rendra compte au Groupe de travail des stratégies et de l'examen en septembre 2006; et

d) Tiendra une réunion de rédaction informelle consacrée à l'alinéa *a* ci-dessus, du 7 au 9 février 2005 à Dessau (Allemagne). Elle tiendra sa troisième réunion du 9 au 12 mai 2006 (lieu à confirmer).

1.6 QUESTIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Étudier plus avant les meilleures techniques disponibles (MTD) pour la réduction des émissions, y compris leur efficacité et leur coût; continuer de constituer une base de données technico-économiques (ECODAT) et de mettre au point des méthodologies pour évaluer les incertitudes et élaborer des projets de révision des dispositions des annexes des protocoles traitant des questions technico-économiques.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des questions technico-économiques, placé sous la conduite de la France:

a) Continuera de rassembler et de stocker des données technico-économiques sur les options envisageables en matière de maîtrise des émissions et de techniques de réduction des

émissions dans les secteurs choisis, leur coût et la marge d'incertitude correspondante; les données seront rassemblées selon la nomenclature de notification des données indiquée dans les Directives pour l'estimation et la communication des données d'émission;

- b) Transmettra des données sur les installations de référence et les technologies antiémissions, les investissements et les coûts de fonctionnement au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), après consultation avec les experts nationaux;
- c) Fournira des données qui seront prises en considération ultérieurement lors de la révision des annexes techniques des protocoles;
- d) Communiquera au Groupe de travail des résumés des informations de référence sur les secteurs pris en considération dans ECODAT;
- e) S'efforcera d'évaluer les technologies nouvelles et leur efficacité sur le plan de la réduction des émissions;
- f) Organisera des activités de formation à l'intention des experts pour leur permettre de mieux comprendre les besoins et les objectifs du Groupe d'experts;
- g) Publiera régulièrement un bulletin d'information sur les travaux du Groupe d'experts et leurs résultats; et
- h) Tiendra ses neuvième et dixième réunions en 2006.

1.7 ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

Exposé succinct/objectifs: Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et ses protocoles en matière de technologies afin de faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des non-Parties, notamment des pays en transition; étudier les besoins de mise à jour des annexes techniques et documents d'orientation qui accompagnent les protocoles.

Principales activités et calendrier:

- a) Le secrétariat, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, publiera en anglais et en russe des directives visant à assurer le respect des obligations énoncées dans le Protocole relatif aux POP, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole de Göteborg;
- b) Le secrétariat poursuivra son projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion propres du charbon en Asie centrale (CAPACT), financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement et appuyé par des experts nationaux et les centres de l'EMEP, et fera rapport sur l'état d'avancement des travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-huitième session;
- c) Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, le secrétariat étendra les ateliers prévus au titre du CAPACT à d'autres pays situés en dehors de la région de l'Asie centrale;

d) Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen, en collaboration avec le secrétariat, mettra au point un plan à moyen terme, notamment en ce qui concerne la mobilisation de fonds, pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition.

1.8 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

Exposé succinct/objectifs: Contribuer à l'examen du Protocole de Göteborg, notamment en assurant la promotion et l'utilisation du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac, dont les Parties s'inspireront pour élaborer des codes nationaux et chiffrer les relations entre les options/techniques antiémissions recommandées et les émissions d'ammoniac qui en résultent (EB.AIR/WG.5/2002/3);

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, placé sous la conduite du Royaume-Uni:

a) S'efforcera d'améliorer les inventaires et projections des émissions d'ammoniac et d'autres substances azotées provenant de sources aussi bien agricoles que non agricoles;

b) Achèvera la mise à jour du document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac, notamment dans le secteur de l'élevage (EB.AIR/1999/2, chap. V), en tenant compte du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac et du document de référence concernant les meilleures techniques disponibles dans le secteur de l'élevage porcin et de l'élevage avicole établi aux fins de l'application de la Directive de l'Union européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, ainsi que d'autres documents de référence en matière de meilleures techniques disponibles;

c) Améliorera la qualité des données d'émission et valeurs mesurées communiquées pour l'ammoniac; passera en revue les stratégies de mesure des émissions de composés azotés et envisagera l'organisation d'un futur atelier pour comparer les techniques de mesure et de modélisation appliquées en Europe; et

d) Envisagera de créer un petit groupe informel chargé d'examiner le coût des techniques de réduction des émissions d'ammoniac; et fournira des renseignements relatifs aux coûts au Groupe d'experts des questions technico-économiques;

e) Tiendra sa septième réunion, conjointement avec le groupe d'experts de l'agriculture et de la nature relevant de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, du 26 au 28 avril 2005 (Prohonice, République tchèque).

1.9 PARTICULES

Exposé succinct/objectifs: Mieux comprendre les aspects techniques des options envisageables en matière de réduction des émissions de particules, ainsi que les possibilités techniques de réduction des concentrations de particules dans le cadre de la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des particules, placé sous la conduite de l'Allemagne et du Royaume-Uni:

- a) Évaluera le degré de réduction des émissions de polluants qui contribuent à la formation de particules déjà prévu par les protocoles actuels à la Convention;
- b) Fera le point des travaux entrepris actuellement sur les particules en application de la Convention, en tenant compte également des tout derniers résultats de la stratégie thématique de lutte contre la pollution atmosphérique de la Communauté européenne ainsi que des stratégies analogues d'autres Parties;
- c) Mettra à profit, entre autres, les résultats du modèle de l'EMEP en vue de préparer des informations destinées à étayer les travaux de la troisième réunion du Groupe d'experts consacrés à l'étude des caractéristiques des particules en tant que polluants transfrontières;
- d) Analysera, entre autres, les travaux du CMEI, du CSM-O et du CCQC relatifs aux preuves scientifiques et aux conditions techniques, ainsi qu'aux mesures de caractère technique et non technique, nécessaires pour aider les Parties à réduire les émissions de particules et l'exposition à celles-ci; et rassemblera des informations utiles en vue de la troisième réunion du Groupe d'experts;
- e) Apportera un soutien technique à d'autres stratégies de réduction établies par les Parties à la Convention;
- f) Tiendra sa deuxième réunion à Londres les 7 et 8 novembre 2005 en vue d'examiner plus en détail les questions scientifiques soulevées à la première réunion et de définir les priorités et tâches en matière de collecte d'autres informations scientifiques;
- g) Tiendra sa troisième réunion au printemps 2006 à Dessau (Allemagne), et sa quatrième réunion, provisoirement prévue à Londres, à une date ultérieure en 2006.
